



# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Section de l'Isère

**AMOPA®**

## CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2019-2020 *Le talent de la parole*

Notre section AMOPA® de l'Isère a institué un tel concours il y a maintenant six ans, à l'intention des lycéens des classes de première et terminale (toutes séries). Il va prendre un nouvel essor : en effet, **la réforme du Bac prévoit un « grand oral » qui devrait permettre aux lycéens de montrer tout leur talent.** En attendant, nous les invitons à le manifester d'ores et déjà en participant à notre propre concours.

Ce que nous leur proposons :

« Vous avez à cœur de

- présenter un projet
- promouvoir un objet /un livre /une idée...etc.
- défendre une cause
- condamner un comportement...

Vous êtes libre du choix de votre intervention.

Seule contrainte : vous plier au règlement du concours (§ II ci-dessous) ».

### I. Esprit du concours et attentes du jury

Il a pour objectif de valoriser les aptitudes orales, de mettre en valeur des qualités qui vont servir aux jeunes d'aujourd'hui dans la poursuite de leur projet personnel, tout en montrant au jury qu'ils sont sensibles à notre ambition de Défendre et Illustrer le langage et la culture. Nous serons donc attentifs :

- A la qualité de « l'invention » : la capacité du candidat à trouver des idées étayant son propos de manière pertinente, à puiser dans sa culture générale pour l'illustrer, à faire preuve de créativité, voire d'originalité
- A la qualité de la « disposition » : le souci de rigueur qu'il aura mis à organiser ses idées en construisant son discours, en les développant dans une argumentation logique, claire, convaincante
- Bien sûr, à ce qu'on appelle aujourd'hui « la maîtrise de la langue » (jadis, « l'élocution ») : non seulement la correction (convenance du niveau de langue, clarté et pureté du langage), mais aussi l'élégance, l'agrément, voire l'éclat, l'art qu'aura mis le candidat à faire valoir sa pensée par le choix des mots et leur arrangement, par l'emploi de figures judicieuses et opportunes - en un mot le style
- A la maîtrise du langage corporel (la combinaison aisée et harmonieuse des effets de voix, de physionomie et de gestes)
- A la « mémoire » : un candidat le nez plongé dans ses notes ne peut espérer être évalué comme un autre qui aura toutes ses idées, son plan, ses références en tête et regardera le jury...
- Enfin -cela va de soi mais il vaut mieux le préciser- à la présentation générale du candidat.

### II. Modalités de participation

Le concours aura lieu **mercredi 8 avril (après-midi) 2020 au lycée des métiers de l'hôtellerie (site Beaumarchais), 15 avenue Beaumarchais à Grenoble.**

L'inscription préalable est obligatoire, dans les délais fixés (voir formulaire joint). Chaque candidat recevra en temps voulu une convocation comportant l'heure de son audition. Aucun retard de présentation devant le jury ne sera possible.

La durée de la prestation est fixée à **15 minutes** (la maîtrise du temps est donc capitale).

Au terme de l'exposé, le candidat pourra avoir à répondre brièvement à une ou deux questions du jury.

Choix de l'intervention : Le candidat dispose du libre choix de son intervention. Il devra néanmoins fournir au moment de son inscription **une notice d'une dizaine de lignes** dans laquelle il précisera le thème de son intervention et la posture qu'il compte adopter (présenter, défendre, récuser, ...etc).

### **III. Jury (sous réserve)**

Le jury (éventuellement réparti en sous-commissions selon le nombre de participants) sera présidé conjointement par Maître Jean Balestas, Bâtonnier honoraire du Barreau de Grenoble, membre de la section de l'AMOPA® de l'Isère, Monsieur le Procureur général honoraire Jacques Pin, membre de la section de l'AMOPA® de l'Isère, Monsieur le Professeur Gérard Luciani, professeur émérite de l'Université Stendhal, membre du Bureau de la section de l'AMOPA® de l'Isère ou Madame Dominique ABRY, Maître de conférences honoraire de l'Université Stendhal, membre du Bureau de la section de l'AMOPA® de l'Isère.

### **IV. Montant et remise des Prix**

A l'issue des auditions, le jury délibère et établit un classement (Premier Prix, Second Prix, Premier Accessit, Second Accessit...). En fonction du nombre des récompenses décernées par le jury et des ressources financières mobilisables, le Bureau, sur proposition du président après avis du trésorier, arrête le montant de chaque récompense et le président remet ou adresse un chèque à chaque lauréat titulaire d'un compte bancaire ou à défaut une carte-cadeau. **A titre purement indicatif**, le montant d'un Premier Prix ou Prix unique était ces dernières années de 250€, celui d'un Premier Accessit de 150€.

# AMOPA®- ISÈRE

70 bd Franklin-Roosevelt – 38500 Voiron – Courriel : amopa38.president@orange.fr  
Tél. président : 04 76 91 14 17 / 06 82 91 72 36

**Association des Membres de l'Ordre des  
Palmes Académiques**



## CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2019-2020

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

***A RENVoyer IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 28 FÉVRIER 2020***

**A**

**M. J.C. MEURANT,  
Président de L'AMOPA-ISÈRE  
70 Boulevard Franklin-Roosevelt  
38500 VOIRON**

**Je soussigné(e),**

..... (nom) .....(prénom)

**Établissement :**

**Classe :**

**Adresse personnelle :**

**Tél. :**

**Adresse e-mail :**

**Demande mon inscription au concours d'éloquence 2019-2020 de l'AMOPA® de l'Isère.  
Je joins ma notice de présentation, conformément au règlement (cf § II, modalités de participation).**

**J'ai bien noté que je recevrai en temps voulu une convocation comportant l'heure de mon audition et qu'aucun retard de présentation devant le jury ne sera possible.**